

Séance du 26 SEPTEMBRE 2007

**DELIBERATION N° CS 2007-09-12**

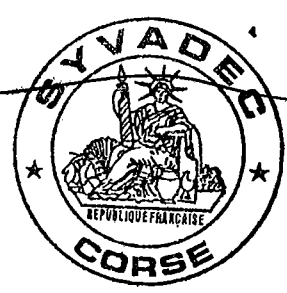
**OBJET : Tableau des effectifs / Création de postes.**

SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE CORSE			L'an deux mil sept, le 26 Septembre à 10H00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corté, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
42	28	28	

**MM :** François TATTI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, Dominique MATRAGLIA, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Pierre Régis GONSOLIN, Gilbert DINI, Jean Noël VALERY, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Maurice PARIGGI, Antoine GREANI, Pierre Paul DEGORTES, José GIANZILY, Eugène BETTELANI, Jean Baptiste GIFFON, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Joseph CESARI, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jean PAJANACCI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Jean Pierre GIORDANI.

Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON.  
Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, René DOMINICI, Henri SISCO, Hyacinthe MATTEI, Xavier POLI, Charles VIVIANI, Georges MELA, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.

Madame :  
Messieurs :

SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE CORSE	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :  Sous-Préfecture de CORTE 28 SEP. 2007 ACCUSE DE RÉCEPTION	et publication (affichage) ou notification du : 28/09/2007 Le Président du SYVADEC  
MM. Pierre GUIDONI		
18 SEPTEMBRE 2007		
18 SEPTEMBRE 2007		

**OBJET : Tableau des effectifs / Créations de postes.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 13 juillet 2007,  
Vu les statuts du Syvadec,

Le Président informe qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de la structure.

Ces emplois, qu'il est proposé aux membres du Conseil Syndical de créer, sont les suivants :

1. Un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un syndicat mixte assimilé à une commune de plus de 80 000 habitants, emploi créé à temps complet. L'agent qui sera recruté sur cet emploi aura la responsabilité de la Direction de l'ensemble des services du SYVADEC. Il sera recruté soit sur le fondement des dispositions du décret n°87-1101 du 30 décembre 1987, soit sur le fondement de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984.
  
2. Un emploi de Responsable du Service Communication dont les missions seront les suivantes :
  - Elaboration de la stratégie de communication de la collectivité
  - Organisation d'actions de communication et de relations publiques
  - Conception et/ou réalisation de produits de communication
  - Recueil, analyse et traitement d'informations
  - Assistance et conseil en communication auprès des services de la collectivité
  - Suivi et développement du site internet du syndicat
  - Développement des partenariats et des relations avec la presse

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (décret n°90-126 en date du 10 février 1990). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier d'un diplôme national de 2e cycle d'études supérieures, de qualités rédactionnelles, d'un esprit d'analyse et de synthèse; de la maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de communication, ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable. Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

3. Un emploi de responsable du Service Déchetteries, catégorie A (emploi créé à temps complet), chargé d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les projets et opérations liés à l'activité du réseau de déchetteries du SYVADEC. Plus précisément ses missions seront les suivantes :
  - Elaboration du concept d'éco déchetterie
  - Ouverture des nouvelles déchetteries du SYVADEC (marché public, suivi des travaux, recrutement)
  - Organisation et mise en œuvre des orientations
  - Pilotage des sites et surveillance des équipements
  - Veille réglementaire et technique
  - Assistance et le conseil technique auprès de la direction ou des élus
  - Gestion administrative et budgétaire de son secteur
  - Animation et pilotage des agents de déchetterie

Sous-Préfecture de CORTE

28 SEP. 2007

ACCUSE DE RÉCEPTION

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (décret n°90-126 en date du 10 février 1990). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier d'un diplôme national sanctionnant 5 années d'études après le baccalauréat, ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable d'une collectivité territoriale ou un établissement public. Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

4. Un emploi de Coordonnateur Territorial Déchets, catégorie A (emploi créé à temps complet) dont les missions seront les suivantes :

- Animer l'approche territoriale
- Mettre en place des actions de prévention pour la réduction des déchets
- Mettre en place des actions visant à organiser la collecte des déchets dangereux
- Susciter la réalisation de projets de valorisation des déchets
- Favoriser les synergies entre acteurs privés et publics

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (décret n°90-126 en date du 10 février 1990). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier d'un diplôme national de 2e cycle d'études supérieures, de qualités rédactionnelles confirmées, d'un esprit d'analyse et de synthèse, de la maîtrise de l'outil informatique et des logiciels spécialisés, ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable. Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

5. Un emploi de Chargé de Prévention, catégorie A (emploi créé à temps complet) dont les missions seront les suivantes :

- Elaborer et Animer le programme de prévention du syndicat
- Assurer les actions de formation auprès des différents publics
- Identifier et mobiliser (Mettre en mouvement) les acteurs du territoire
- Mesurer et analyser l'impact des actions
- Identifier les gisements et les flux du territoire
- Faciliter la mise en pratique d'une démarche participative

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (décret n°90-126 en date du 10 février 1990). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier d'un diplôme national sanctionnant 5 années d'études supérieures, de qualités rédactionnelles confirmées, d'un esprit d'analyse et de synthèse, de la maîtrise de l'outil informatique et des logiciels spécialisés, ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable. Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

6. Un emploi de responsable du Service financier/gestion administrative du personnel, catégorie A (emploi créé à temps complet) dont les missions seront les suivantes :

**En matière de gestion budgétaire et financière :**

- Réalisation du compte administratif.
- Préparation du budget prévisionnel : amortissements – investissement – fonctionnement – emprunts – ICNE – affectation des résultats.
- Contrôle de l'exécution budgétaire.
- Gestion de la dette et de la trésorerie.
- Réalisation du FCTVA.
- Suivi des subventions.

Sous-Préfecture de CORTE  
28 SEP. 2007

- Rédaction des délibérations.
- Assurer la veille juridique et réglementaire.
- Assurer un lien avec le service des achats publics.
- Concevoir et gérer des tableaux de bord.
- Opération de mise à disposition et transfert.

**En matière de gestion administrative du personnel :**

- Gestion des carrières, tous statuts confondus, du recrutement jusqu'à la radiation.
- Réalisation et suivi budgétaire de la masse salariale.
- Elaboration des arrêtés du régime indemnitaire.
- Constitution et gestion du fichier du personnel.
- Gestion des emplois, des effectifs et des compétences.
- Organisation, gestion et suivi du Comité Technique Paritaire.
- Constitution et instruction des dossiers relatifs à la notation, aux avancements, à la validation de services, à la retraite, aux sanctions disciplinaires.
- Gestion et suivi des absences (tous types de congés, accidents, formations, ARTT).
- Rédaction des déclarations de données (DADS-U, bilan social).
- Assurer la veille juridique et réglementaire.
- Rédaction des délibérations.
- Information et conseil des personnels et encadrants.
- Gestion des relations avec les organismes extérieurs (URSSAF, CDG, CNFPT ...).
- Concevoir et gérer des tableaux de bord.

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux (décret n°87-1099 du 30 décembre 1987). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier d'un diplôme national sanctionnant 5 années d'études après le baccalauréat (du type DESS de gestion des collectivités locales), ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable d'une collectivité territoriale ou un établissement public, notamment en matière de management.

Il devra également maîtriser les règles régissant le statut de la fonction publique territoriale, celles régissant l'élaboration du budget et la comptabilité publique (M 14) et avoir une connaissance des règles relative à la commande publique.

Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

7. Un emploi de responsable Gestionnaire de la Commande Publique et des affaires administratives, catégorie B (emploi créé à temps complet), dont les missions seront les suivantes :

- Préparation des actes liés à la Commande Publique,
- Gestion et suivi des procédures de passation,
- Conseiller les responsables techniques pour la formalisation des documents relatifs à la commande publique
- Elaboration des marchés en liaisons avec les Services,
- Rédaction des documents de consultation et des cahiers des charges,
- Préparation et secrétariat des commissions d'appel d'offres,
- Veille juridique dans ce domaine.
- Préparation des comités : convocation, rédaction du compte rendu, rédaction des délibérations et procédures de publicités.

Sous-Préfecture de CORTE

20 SEP: 2007

Cet emploi devra être pourvu par un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (décret n°95-25 en date du 10 janvier 1995). Il pourra le cas échéant être pourvu par un agent non titulaire et dans cette hypothèse, l'agent devra justifier, d'une expérience confirmée dans un emploi comparable et d'un diplôme de niveau bac + 2 au moins. Il devra également justifier d'une bonne connaissance des procédures et pratiques comptables et administratives et une ouverture aux nouvelles technologies.

Son niveau de rémunération sera celui auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

8. Deux emplois d'assistants administratifs, catégorie C (emplois créés à temps complet). Les missions afférentes à ces emplois seront les suivantes :

8.1 Assistant administratif.

- Réception des appels téléphoniques
- Informations des usagers
- Gestion du numéro vert
- Gestion du courrier
- Réception, traitement et diffusion d'informations
- Réalisation de travaux de bureautique
- Suivi de la planification des réunions et de l'agenda de l'équipe
- Tri, classement et archivage de documents

8.2 Assistant administratif et comptable.

- Suivi et contrôle de l'exécution budgétaire
- Traitement, liquidation des factures et émission des titres
- Gestion de la paie, de la préparation à la liquidation
- Gestion de la TVA
- Réception des appels téléphoniques
- Gestion du courrier
- Réalisation de travaux de bureautique

Ces emplois devront être pourvus par des agents titulaires de l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs (décret n°2006-1690 en date du 22 décembre 2006). Ils pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents non titulaires et dans cette hypothèse, les agents devront justifier de *l'obtention du baccalauréat*, ou d'une expérience confirmée dans un emploi comparable.

Leurs niveaux de rémunération seront ceux auquel peut prétendre un agent titulaire de l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

9. Deux emplois de Conseillers de bassin, catégorie C (emplois créés à temps complet). Les missions afférentes à ces emplois seront les suivantes :

- Relayer la politique du Syndicat auprès des différents publics : adhérents, élus, entreprises, institutionnels, habitants.
- Relayer les campagnes de communication au niveau du bassin.
- Suivre les actions de prévention.
- Conseiller les adhérents.
- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri et à la problématique des déchets.
- Faire progresser la qualité du tri et la quantité de matériaux à recycler collectée.
- Organiser et animer des réunions publiques.
- Animer des stands dans des lieux publics.
- Faire des animations dans les écoles...
- Assurer le contrôle qualité des collectes sélectives.

Sous-Préfecture de CORTE  
28 SEP. 2007

- Collecter des données sur la qualité du tri.
- Repérer les problèmes et engager des actions correctives.
- Actualiser la base de données informatique...
- Faire remonter l'information sur les problèmes et actions engagées auprès du responsable de communication

Ces emplois devront être pourvus par des agents titulaires de l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques (décret n°2006-1691 en date du 22 décembre 2006). Ils pourront le cas échéant être pourvus par des agents non titulaires et dans cette hypothèse, les agents devront justifier de l'obtention du baccalauréat, ainsi que d'une expérience confirmée dans un emploi comparable.

**LE CONSEIL SYNDICAL,  
28 membres présents,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

De créer les emplois ci-dessus décrits.

**Article 2 :**

D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait à Corté, le 26 Septembre 2007  
Extrait certifié conforme,

**LE PRESIDENT DU SYVADEC**

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE  
28 SEP. 2007